

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2021

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Absents excusés : Mme Anny LABARRE, Mme Louisa BELAGGOUNE et Mme Geneviève VILLETON

Pouvoirs : Mme Louisa BELAGGOUNE à Mme Monique SANVIDO, Mme Geneviève VILLETON à M. Pascal LECOCQ

Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Céline YACONO a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir souhaité ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres, Monsieur le maire explique que le nouveau couvre-feu a contraint à repousser à une séance ultérieure l'intervention du Capitaine Julien MONTET, ainsi que la présence des élus du Conseil Municipal Jeune.

01012021 - CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE/ TENNIS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N° 8 - CARRELAGE, FAÏENCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 23 novembre 2020 les marchés de travaux pour la construction d'un club-house/ tennis ont été attribués.

Le lot n° 08 (Carrelage, faïence) a été attribué à la société ISER'SOL de Saint-Genix-sur Guiers pour un montant de 10 062.92 € HT (12 075.50 € TTC).

Monsieur le maire explique que la société ISER'SOL a informatiquement déposé son offre via une plateforme de dépôt sous cette dénomination commerciale mais l'intégralité des pièces qui la compose sont au nom de l'entreprise A TOUS CARREAUX.

Il convient donc d'attribuer le lot n° 8 (Carrelage, faïence) à la société A TOUS CARREAUX de Saint-Genix-sur Guiers.

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

01022021 - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES MASQUES REUTILISABLES DISTRIBUES A LA POPULATION ET ACHETES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la demande importante en masque de protection, la Communauté de Communes Val Guiers a pris contact avec l'entreprise Société Nouvelle Tissages Carret implantée sur la Commune de Saint-Genix-les-Villages. Cette dernière a rapidement été en capacité de proposer un modèle de masque réutilisable répondant aux exigences sanitaires recherchées.

Les prix étant dégressifs en fonction de la quantité commandée, il a semblé opportun de profiter d'une commande unique rassemblant les différentes structures intéressées et ainsi bénéficier de prix attractifs.

Afin de faciliter cette commande et de réduire le nombre d'interlocuteur auprès de la Société SNTC, la Communauté de Communes Val Guiers a donc centralisé les besoins des différents partenaires qui se sont manifestés.

Ainsi, au global ce sont 2 commandes pour 32 000 masques réutilisables qui ont été passées dont 3 300 masques pour notre commune soit un montant total de 3 544.80 €. Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'état qui permettrait, en cas de réponse favorable, un abaissement de 50% de ce montant.

Monsieur le maire explique qu'à présent il est nécessaire de passer une convention avec la Communauté de Communes afin de préciser les modalités de remboursement

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

01032021- RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIEGA

Conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian BERTHOLLIER, Président du SIEGA (Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan), présente à l'assemblée le rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par ledit syndicat.

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

01042021 - POSTE PERMANENT DE CATEGORIE C CREE PAR DELIBERATION EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de répondre aux nécessités de services, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet a été créé par délibération du 23 novembre 2020 afin d'exercer les fonctions d'agent technique polyvalent/ASVP.

Cette délibération prévoyait que cet emploi puisse être pourvu par un fonctionnaire, ou à défaut par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984, sans préciser le niveau de recrutement ni le niveau de rémunération de l'agent contractuel.

Monsieur le Maire indique qu'il a procédé au recrutement d'un fonctionnaire répondant au mode de recrutement normal de la fonction publique et que le recours à un agent contractuel selon l'article 3.3 de la loi du 26 janvier 1984 ne s'avère pas nécessaire.

Il convient donc d'abroger toutes précisions relatives au recrutement d'un agent contractuel contenues dans la délibération n° 11052020 du 23 novembre 2020.

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

01052021 - MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Monsieur le maire propose de donner mandat au centre de gestion pour procéder au nom de la commune et dans le cadre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à la mise en concurrence des compagnies d'assurance afin d'obtenir de meilleures conditions financières que celles du contrat actuel.

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

01062021 - MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE.

Monsieur le maire propose de donner mandat au centre de gestion pour procéder au nom de la commune et dans le cadre de la convention de participation dans le domaine de la prévoyance à la mise en concurrence des organismes compétents dans ce domaine.

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

01072021 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE.

En 2018, la Commune a signé avec Le Centre de Gestion de la Savoie une convention pour assurer la mission de médiation préalable obligatoire mise en place par le décret 2018-101. Ce dispositif d'expérimentation national est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération.

Le décret de 2018 prévoyait que ce dispositif d'expérimentation national prenne fin au 18 décembre 2020. Un nouveau décret le modifiant a reporté cette échéance au 31 décembre 2020.

Monsieur le maire rappelle que ce service n'engendre aucune dépense supplémentaire pour la collectivité et propose de l'autoriser à signer cet avenant.

Débats : -

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire fait un point sur les affaires en cours :

- La Région Auvergne Rhône alpes a octroyé une aide financière pour la réfection du secrétariat. Elle s'élève à 50 % du montant des travaux.
- L'appel d'offre pour la rénovation de l'éclairage public est en cours avec une date de remise des offres courant février.
- L'appel d'offre concernant les travaux de la salle Capitulaire et de la salle du Conseil Municipal devrait quant à lui très bientôt être publié.
- La commission cadre de vie va se réunir prochainement pour réfléchir à des noms pour des rues de la Zone de la Baronnie qui actuellement n'en ont pas.
- Petite avancée pour ce qui concerne la fibre, le choix d'implantation des armoires fibre optique est quasiment acté. Il manque à définir une localisation en centre-ville.
- Un exercice « plan neige » orchestré par la Préfecture va avoir lieu ce jeudi 21 janvier. Il sera géré en mairie par Olivier CASTELIN.
- Il a été opéré à un changement de prestataire pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux et également pour la maintenance de la vidéoprotection.
- La candidature de la commune au dispositif « Petites villes de demain » a été retenue. La convention devrait bientôt être signée.

→ Monsieur Daniel PEYSSONNERIE intervient pour faire un point sur ce dispositif : accompagnement de l'Etat, bonification des subventions, exemple de projets : plan façade, animateur centre-bourg...

- Les services du Département qui occupent le centre social ont demandé la résiliation de la mise à disposition du bâtiment à compter du 1^{er} mars 2021.
Ce bâtiment étant énergivore et en mauvais état, la Commune a également demandé la résiliation de la mise à disposition de ce bâtiment à l'OPAC de la Savoie.
Parallèlement à cela, les agents du service technique ont réhabilité les locaux de l'ancienne poste afin de pouvoir y recevoir les associations qui ne pourront de fait plus se réunir au centre social.

→ Monsieur Daniel LOMBARD tient à souligner le très bon travail réalisé par les agents communaux

- Le Tambour de ville sera distribué à la population dans la semaine.
→ Monsieur Pascal LECOCQ demande où sont imprimés les « Tambour de ville » et pourquoi ils ne sont pas imprimés chez l'imprimeur de la commune ? Monsieur Daniel PEYSSONNERIE annonce qu'ils sont imprimés à l'imprimerie FAGNOLA de La Tour du Pin et explique qu'attache a été prise auprès de l'imprimerie Pontoise qui a répondu ne pouvoir techniquement pas répondre à notre demande (Mise en page, quantité, ...)

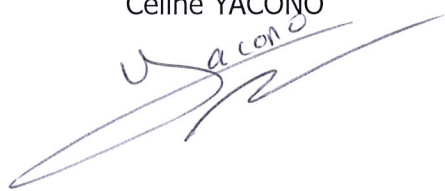
Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 45.2020 : Signature d'un marché avec l'entreprise PSP de Gresy-sur-Aix pour l'extension du système de vidéoprotection communal

- 46.2020 : Signature d'un contrat de location pour un garage sis Rue d'Aiguenoire à Monsieur Daniel BADOUD et Madame Josiane DAMIAN
- 01.2021 : Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accès PMR pour la salle Capitulaire et pour la mise en accessibilité de la salle du Conseil municipal avec le Cabinet d'architecte D'AR JHIL de Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie)
- 02.2021 : Signature d'un marché avec l'entreprise Sancy de Saint-Béron (Savoie) pour l'entretien d'espaces verts pour l'année 2021
- 03.2021 : Signature d'un contrat de maintenance pour le réseau et les postes informatiques de la mairie avec l'entreprise MOSAIC de Belmont-Tramonet (Savoie) pour l'année 2021
- 04.2021 : Signature d'un contrat de maintenance pour le réseau et les postes informatiques de l'Ecole Les Allobroges avec l'entreprise MOSAIC de Belmont-Tramonet (Savoie) pour l'année 2021
- 05.2021 : Signature d'un contrat RGPD - DPO externalisé avec l'entreprise MOSAIC de Belmont-Tramonet (Savoie) pour l'année 2021
- 06.2021 : Signature d'un contrat assurances flotte automobile et auto-mission des élus et agents avec l'agence Groupama de Pont-de-Beauvoisin (Isère)
- 07.2021 : Signature d'une convention de prestations avec le BUREAU VERITAS de Champagne au Mont d'Or (Rhône) pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux construction d'un accès PMR pour la salle Capitulaire et pour la mise en accessibilité de la salle du Conseil municipal
- 08.2021 : Signature d'une convention de prestations avec le BUREAU VERITAS de Champagne au Mont d'Or (Rhône) pour la mission de coordinateur SPS dans le cadre des travaux construction d'un accès PMR pour la salle Capitulaire et pour la mise en accessibilité de la salle du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 19h25.

Secrétaire de séance,
Céline YACONO



Le Maire,
Christian BERTHOLLIER



